

GB\CR SPIRAL AIR 27 03 09

Réunion du 27 mars 2009

Participants : M. Michel REPPELIN (Vice-Président du Grand Lyon - Président du SPIRAL AIR), Mmes Valérie FORMISYN (DDASS 69), Annie RAGOT (Préfecture 69 – SDIS), Véronique STARC (UIC Rhône-Alpes)

MM. Frédéric BOUVIER (COPARLY), Jean-Marie BOUILLOT (DRIRE Rhône-Alpes – DEN), Pierre GAGNEUX (UCIL), Jean-Charles MARIOTTI (TOTAL), Jean VILLIEN (Grand Lyon – Direction Ecologie), Pierre CREPEAUX (Grand Lyon – Chargé de mission air), Philippe RITTER (Ville de Lyon), Rémi PATOUX (Rhodia - spécialiste santé environnement), Jean-Claude CHENU (FRAPNA Rhône), Bruno AGOSTINI (Nez à Respiralyon/Vénissieux), Ernest HERNANDEZ (Ville de Vénissieux), Thomas DE CHARENTENAY (Personne qualifiée) et Gérard BERNE (secrétariat du SPIRAL-DRIRE Rhône-Alpes).

Excusé(e)s : MM. Alain CHABROLLE (FRAPNA Rhône), Mmes Marie-France BENASSY (CRES Solaize), Anne-Marie LAURENT (Conseil Général 69)

----

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2007

Aucune observation n'est formulée.

2. Présentation du volet « air » de la dernière enquête d'opinion du Grand Lyon

M. CREPEAU rappelle que l'Observatoire du développement durable du Grand Lyon fait réaliser régulièrement depuis 2002 une enquête de perception de l'environnement. Il résulte de la dernière enquête réalisée en novembre 2008 que la qualité de l'air reste la préoccupation majeure des habitants (préoccupation dans 81 % des cas), suivie par la qualité des eaux de rivière (préoccupation due aux PCB). La qualité de l'air, le bruit et surtout la qualité des eaux de rivière sont perçus comme « se dégradant ». Il n'y a pas de différenciation entre les zones géographiques mais les habitants installés récemment sont significativement plus préoccupés – *voir document joint*.
M. HERNANDEZ n'est pas surpris de la position des nouveaux arrivants qui cherchent à savoir quelle est la qualité environnementale de tel quartier.

Il est remarqué que la qualité de l'air n'a pas été définie précisément (odeur, industrie, automobile…) et qu'elle semble correspondre à un ressenti sur son cadre de vie.

M. REPPELIN rappelle que les autres enquêtes, y compris celles du SPIRAL, menées depuis une dizaine d'années montrent que la préoccupation majeure reste la même. Il précise qu'il faut faire une différence entre ce que les gens subissent (la pollution atmosphérique qu'ils perçoivent comme « se dégradant ») et quand ils sont acteurs (par exemple, le tri des déchets qu'ils perçoivent comme « s'améliorant »).

M. DE CHARENTENAY fait part de son expérience personnelle due à sa sensibilité physique à la pollution qui l'a amené à rechercher la commune la moins polluée (c'est en dehors de l'axe nord sud), il pense néanmoins aujourd'hui que, plutôt que rechercher l'emplacement idéal, il vaudrait mieux s'équiper pour assainir l'air à l'intérieur des appartements .

M. BOUVIER précise que l'enquête ne montre pas le lien entre la qualité de l'air et la facilité du stationnement.

M. BERNE insiste sur le fait que cette enquête ne fait que confirmer la nécessité d'agir sur la qualité de l'air.

3. Point sur le dispositif RESPIRALYON

M. BOUVIER intervient successivement *(voir copie des transparents)* sur :

- l'état du réseau : en 2008, 27 000 observations « odeurs » ont été enregistrées (les ¾ provenant du réseau de nez, le ¼ provenant des autres habitants).

- La plate-forme téléphonique : le prestataire choisi (établissement de 30 conseillers) a été formé, un suivi qualité est instauré et le coût devrait être compris entre 200 et 500 €/mois. Pour l'instant la plate-forme non connue du grand public est encore peu utilisée.

- La charte d'engagement des industriels : 3 signatures en 2008 (Total, Rhodia Organique, Carbone Savoie) sur une quinzaine d'industriels sollicités. La participation financière des industriels volontaires est de l'ordre de 2 à 3000 €.

- Le bilan 2006/2008 de RESPIRALYON : il est constaté une très forte baisse des signalements d'odeurs explicables peut-être par la baisse des odeurs mais aussi par le manque de participation des nez ; cette baisse, qui est aussi constatée pour les signalements en dehors du réseau de nez, incite à dire qu'il y a peut-être une amélioration mais elle est difficilement quantifiable. Les zones les plus sensibles aux odeurs restent toujours le 7ème et le 8ème arrondissement de Lyon et le secteur de Vénissieux, St-Fons, les signalements sont aussi plus importants au printemps qu'à un autre moment de l'année. Les exploitants souhaitent une réactivité importante entre le moment où une odeur est constatée et celui où l'information leur est transmise.

  Concernant l'opération pilote, les fioles des odeurs caractéristiques (pour l'instant, les fioles concernent 2 entreprises, Rhodia et Raffinerie Total) permettent d'affiner le ressenti des 17 nez qui en disposent actuellement. Il a été recherché le lien entre les odeurs ressenties des fioles et les qualificatifs utilisés par les habitants pour les mêmes odeurs.

  Une question se pose sur la suite de l'opération : avoir un usage plus public des mallettes qsui seraient complétées par d'autres odeurs caractéristiques, avec mise à disposition dans des mairies ou lors de journées de présentation, ou disposer de mallettes spécifiques selon les zones géographiques ?

  M. AGOSTINI témoigne de l'utilisation bénéfique qu'il fait de la mallette pour reconnaître les odeurs.

  Il est rappelé que depuis 2005, chaque mois des prélèvements de COV sont réalisés sur 3 points de l'agglomération et concernent 31 précurseurs d'ozone et une dizaine de chlorés afin de caractériser un « fond d'odeur ». Il est constaté notamment que l'augmentation du nombre de signalements d'odeurs est corrélée avec l'augmentation de certains COV mais cette augmentation est très modérée ce qui rend délicat une conclusion. Cette incertitude est liée aux types de COV prélevés pas forcément caractéristiques d'odeurs particulières, et de la périodicité des prélèvements (1 fois/mois) qui sont pertinents pour surveiller un niveau moyen mais pas pour une étude des épisodes olfactifs. Il est prévu un renforcement de la surveillance en continue par analyseur automatique (2 analyseurs en plus de Feyzin : Pierre-Bénite et Vernaison), la poursuite des prélèvements sur Lyon-Centre avec une fréquence plus élevée. D'autres techniques sont à l'étude pour mesurer les composés odorants, en particulier l'utilisation d'un jury de nez pour qualifier un prélèvement fait dans un sac spécifique.

  En réponse à une question sur les nez électroniques, il est précisé que la raffinerie a expérimenté ce type de technologie mais a été confrontée à des difficultés techniques (température et humidité trop importantes) et de discrimination insuffisante pour montrer des variations

significatives. Il ne semble pas qu'il y ait aujourd'hui une technique probante de nez électroniques applicable à l'industrie.

Il est précisé que dans le bilan de RESPIRALYON, les améliorations apportées par les industriels et le Grand Lyon, afin de réduire les rejets atmosphériques et les odeurs, seront recensées.

- Manifestation « nez pour agir » du 7 avril 2009 : Le programme est présenté. Cette manifestation, en présence des membres du réseau de nez et des personnes ayant signalé plusieurs odeurs, sera l'occasion de lancer officiellement la plate-forme téléphonique et de signer devant la presse la charte d'engagement des industriels. Une plaquette a été réalisée à cet effet et est présentée aux membres du SPIRAL AIR.

En conclusion, M. BOUVIER rappelle les orientations 2009 de RESPIRALYON :

- la généralisation de la plate-forme téléphonique pour le grand public (n° Vert : 0800 800 709) permettant potentiellement à 1,2 millions de personnes de signaler les odeurs en temps réel.

- La poursuite de la confection des fioles avec d'autres entreprises et la mise à disposition des mallettes à plus de monde. M. AGOSTINI pense que des mairies seraient volontaires ainsi que des associations. M. HERNANDEZ pense également aux conseils de quartier. Une présentation numérique pourrait être réalisée à l'usage des différentes structures citées pour informer leurs adhérents sur cette opération et le mode d'emploi de la mallette. Le comité de pilotage réexaminera cette question, en lien avec plusieurs partenaires de terrain. M. HERNANDEZ demande que les fonderies soient contactées, notamment celle du constructeur de véhicules situé à Vénissieux (ARVIL MERITOR).

- Mise en place d'un processus d'actions en partenariat avec les industriels en cas d'épisode d'odeur (communication rapide, investigation sur site par l'exploitant, prélèvement possible par canister, information publique via le site Internet).

- Nouvelles orientations de suivi des COV (renforcement de la surveillance en continue avec 2 analyseurs automatiques supplémentaires dans le sud lyonnais, renforcement des campagnes de prélèvement dans Lyon-Centre.

Par ailleurs, il est envisagé de tester un nouveau logiciel (actuellement utilisé en PACA autour de l'étang de Berre) qui permettrait, en cas d'un nombre suffisant de signalements, de remonter à la source de l'odeur.

Mme STARC regrette le retard de l'information sur la date de la manifestation et sur la réalisation de la plaquette. MM. REPPELIN et BERNE rappellent que le comité de pilotage de RESPIRALYON au sein duquel participent les industriels a travaillé sur ce projet, néanmoins la décision sur la date n'a pas été facile à trouver.

4. Présentation des résultats de l'étude des polluants émergeants sur 3 zones d'activité de Rhône-Alpes

En l'absence de la CIRE (cellule interrégionale d'épidémiologie), M. BOUVIER présente cette étude dont la plaquette d'information est incluse dans le dossier de séance. Il rappelle le contexte et les résultats synthétiques *(voir plaquette)* : 3 zones multi-émettrices étudiées (Sud lyonnais, sud grenoblois, pays roussillonnais), 85 polluants mesurés, une évaluation des risques sanitaires associée à l'inhalation de 41 polluants ciblés.

En résultat très synthétique, il n'y a pas de niveaux alarmants sur la qualité de l'air, il y a néanmoins quelques problèmes sur les polluants classiques tels que l'ozone et les particules ; concernant l'évaluation de l'impact sanitaire, il apparaît que les risques en terme de santé sont loin d'être catastrophiques, néanmoins, 6 ou 7 polluants (sur 85) pourraient faire apparaître un risque sanitaire. Il est prévu une présentation officielle des résultats dans chacune des zones ; les membres du SPIRAL AIR seront invités à celle du sud de Lyon.

Il est précisé, suite à une question de M. HERNANDEZ, que l'évaluation des risques sanitaires ne concerne que la population du quartier étudié et ne reflète pas l'ensemble de la commune. Mme FORMISYN indique que les capteurs ont été positionnés en fonction de la population la plus exposée.

M. CHENU demande comment se documenter sur la problématique des particules, en particulier l'efficacité des filtres à particules des automobiles. En réponse, il est indiqué que de nombreuses informations existent déjà sur des sites Internet spécialistes (voir site de COPARLY), néanmoins M. REPPELIN propose que ce problème de particules fasse l'objet d'une présentation lors d'une réunion du SPIRAL AIR.

5. Point sur l'implication du SPIRAL AIR dans le PPA de l'agglomération lyonnaise

M. BOUILLOT rappelle le contexte de mise en place du Plan de Protection de l'Atmosphère (approuvé le 30 juin 2008) et son objectif de fournir un panel de mesures pour reconquérir la qualité de l'air. Le comité de suivi a été réuni une fois mais il n'apparaît pas un sentiment d'une volonté forte de faire avancer le PPA. M. BERNE rappelle les 4 fiches actions dans lesquelles le SPIRAL AIR doit s'impliquer, en particulier sur la nécessaire concertation avec les milieux économiques :

- La réduction de 20 % des émissions de particules en suspension pour le secteur industriel d'ici 2010,
- La concertation avec les professionnels pour étendre le dispositif de récupération des vapeurs d'essence des stations services,
- Le renforcement du contrôle des chaudières (rejets atmosphériques et contrôle du rendement),
- Les odeurs (RESPIRALYON).

Par manque de moyens actuels au niveau de la DRIRE, il n'a pas encore été possible de lancer les groupes de travail adéquats. La question se pose sur les moyens que le SPIRAL pourrait mettre en place pour avancer. Mme FORMISYN rapporte les actions de la DDASS en la matière et indique que pour certains sujets le travail a commencé à démarrer.

M. REPPELIN rappelle que le Grand Lyon n'est pas impliqué dans le PPA et qu'il ne souhaite pas faire le travail à la place de l'Etat, il mentionne que COPARLY pilote un seul groupe de travail sur la mesure.

6. Points divers

M. BERNE fait un point d'étape sur la restructuration de la DRIRE en fusionnant avec la DIREN et la DRE. Un projet de macro organigramme DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) est présenté.

Il indique qu'il y a une forte volonté à faire bouger les choses suite au Grenelle et en particulier sur le changement climatique, en s'appuyant notamment sur une nouvelle gouvernance, ce qui laisse présager que le type de structure telle que le SPIRAL devrait jouer un rôle important. Quand la DREAL sera créée, une information sera faite aux membres du SPIRAL.

La date de la prochaine **réunion plénière du SPIRAL AIR** sera fixée ultérieurement